

République Française

COMMUNE DE RIAN
Département du Var



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2023 à 19 h 00

Nombre de Conseillers : En exercice : 27, Quorum : 14, Présents : 18, Absents représentés : 03, Absents : 06
Date de la convocation : 16 juin 2023

Le Conseil municipal s'est réuni le vingt-deux juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Nicolas BREMOND, Maire.

Présents : Mmes, MM., Joël BLANC, Christiane MERLE, Gaëlle CARLOT-REBEC, Eric GEROLIN, Marie-Thérèse VANNIER, Christophe VERCOUTRE, Nathalie LOUIS, Alain LEFEVRE, Adjointes.

Mmes, MM., Jean-Pierre REVEL, Leïla BELFITAH, Sabine LACAN, Bérangère CHAPON, Véronique LEFORT, Stéphanie GOMES, Sébastien MICHEL, Catherine MICHEL, Yves MANCER.

Absents ayant donné pouvoir :

Renée MICHEL, Conseillère Municipale, pouvoir à Marie-Thérèse VANNIER, Adjointe

Céline FARRO, Conseillère Municipale, pouvoir à Christiane MERLE, Adjointe

Julien DRIDI, Conseiller Municipal, pouvoir à Yves MANCER, Conseiller Municipal

Absents : Fabrice AUJOGUE, Nathalie COTTET, Adrien GAMERRE, Damien BLANCHARD, Jean-François NICOLAS, Jean-Christophe MOREAU, Conseillers Municipaux

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christiane MERLE

N° 23 05 01

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Christiane MERLE est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RIANS, le 22 juin 2023

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Christiane MERLE

Le Maire,

Nicolas BREMOND

République Française

COMMUNE DE RIAN
Département du Var



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2023 à 19 h 00

Nombre de Conseillers : En exercice : 27, Quorum : 14, Présents : 18, Absents représentés : 03, Absents : 06

Date de la convocation : 16 juin 2023

Le Conseil municipal s'est réuni le vingt-deux juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Nicolas BREMOND, Maire.

Présents : Mmes, MM., Joël BLANC, Christiane MERLE, Gaëlle CARLOT-REBEC, Eric GEROLIN, Marie-Thérèse VANNIER, Christophe VERCOUTRE, Nathalie LOUIS, Alain LEFEVRE, Adjoints.

Mmes, MM., Jean-Pierre REVEL, Leïla BELFITAH, Sabine LACAN, Bérangère CHAPON, Véronique LEFORT, Stéphanie GOMES, Sébastien MICHEL, Catherine MICHEL, Yves MANCER.

Absents ayant donné pouvoir :

Renée MICHEL, Conseillère Municipale, pouvoir à Marie-Thérèse VANNIER, Adjointe

Céline FARRO, Conseillère Municipale, pouvoir à Christiane MERLE, Adjointe

Julien DRIDI, Conseiller Municipal, pouvoir à Yves MANCER, Conseiller Municipal

Absents : Fabrice AUJOGUE, Nathalie COTTET, Adrien GAMERRE, Damien BLANCHARD, Jean-François NICOLAS, Jean-Christophe MOREAU, Conseillers Municipaux

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christiane MERLE

N° 23 05 02

Objet : Approbation de la séance précédente

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2023.

Par 21 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Catherine MICHEL, Yves MANCER et Julien DRIDI).

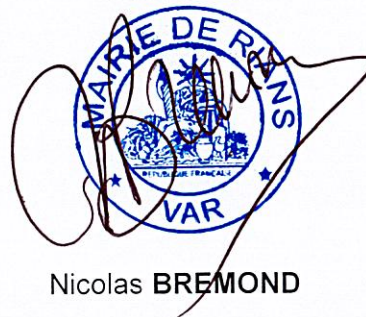
RIANS, le 22 juin 2023
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,



Christiane MERLE

Le Maire,



Nicolas BREMOND

République Française

COMMUNE DE RIAN
Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2023 à 19 h 00**

Nombre de Conseillers : En exercice : 27, Quorum : 14, Présents : 18, Absents représentés : 03, Absents : 06

Date de la convocation : 16 juin 2023

Le Conseil municipal s'est réuni le vingt-deux juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Nicolas BREMOND, Maire.

Présents : Mmes, MM., Joël BLANC, Christiane MERLE, Gaëlle CARLOT-REBEC, Eric GEROLIN, Marie-Thérèse VANNIER, Christophe VERCOUTRE, Nathalie LOUIS, Alain LEFEVRE, Adjoint.

Mmes, MM., Jean-Pierre REVEL, Leïla BELFITAH, Sabine LACAN, Bérangeère CHAPON, Véronique LEFORT, Stéphanie GOMES, Sébastien MICHEL, Catherine MICHEL, Yves MANCER.

Absents ayant donné pouvoir :

Renée MICHEL, Conseillère Municipale, pouvoir à Marie-Thérèse VANNIER, Adjointe

Céline FARRO, Conseillère Municipale, pouvoir à Christiane MERLE, Adjointe

Julien DRIDI, Conseiller Municipal, pouvoir à Yves MANCER, Conseiller Municipal

Absents : Fabrice AUJOGUE, Nathalie COTTET, Adrien GAMERRE, Damien BLANCHARD, Jean-François NICOLAS, Jean-Christophe MOREAU, Conseillers Municipaux

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christiane MERLE

N° 23 05 03

Objet – Réalisation d'un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la reconstruction et l'extension de la station d'épuration

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2331-8 3°

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL/BFL/101 du 20 avril 2022 portant attribution d'une subvention de l'État de 818 920,80 €, au titre de la DETR 2022, pour la construction d'une nouvelle station d'épuration communale,

Vu la convention de financement n°2022_0047 du 02 février 2022 portant attribution d'une subvention de l'Agence de l'Eau de 581 280,00 €, pour la construction d'une nouvelle station d'épuration communale,

Vu les avis rendus par la Commission Permanente du Conseil Départemental du Var sur la période 2020-2022 portant dotation de 3 fois 150 000,00 € pour la construction d'une nouvelle station d'épuration communale,

Considérant que pour compléter le financement de la construction de la station d'épuration communale, il convient de recourir à un emprunt,

Considérant la proposition de prêt faite en ce sens par la Caisse des Dépôts et Consignations,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Pour le financement de l'opération de reconstruction et d'extension de la station d'épuration, la commune est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 650 240,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Aquaprêt**Montant :** 650 240,00 euros**Durée de la phase de préfinancement :** 12 mois**Durée d'amortissement :** 40 ans**Périodicité des échéances :** Trimestrielle**Taux d'intérêt annuel fixe :** 3,82 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 5,83 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement :

Echéance prioritaire (intérêts différés) si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A**Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

Le prêteur pourra céder et/ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations, sans que son accord ne soit préalablement requis, à la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL), une société de crédit foncier dont l'établissement gestionnaire, SFIL, est une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

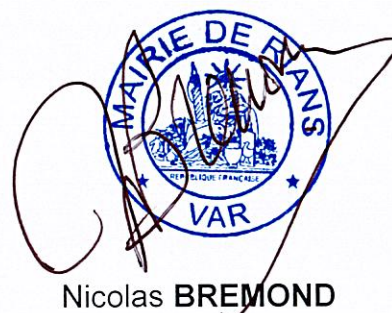
- **AUTORISE M. Le Maire** à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds

RIANS, le 22 juin 2023

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Christiane **MERLE**

Le Maire,

Nicolas **BREMOND**